

225C0329  
FR0000039620-FS0120

17 février 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**MERSEN**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 février 2025, la société Janus Henderson Investors UK Limited<sup>1</sup> (201 Bishopsgate, Londres, EC2M 3AE, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 février 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société MERSEN et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 338 272 actions MERSEN représentant autant de droits de vote, soit 5,48% du capital et 4,94% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MERSEN sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par Janus Henderson Group plc. La société Henderson Global Investors Limited a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 24 418 312 actions représentant 27 076 887 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.